

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1840

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Gutenberg prolongée et appartenant à la SCI Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SCI Jean Jaurès se propose de céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu située rue Gutenberg prolongée à Décines Charpieu, cadastrée sous le numéro 620 de la section AZ pour une superficie de 78 mètres carrés.

Le terrain en cause est nécessaire à la réalisation d'une opération de voirie, en l'occurrence, la création de la voie nouvelle 22 devant relier la rue Gutenberg à l'avenue Bernard Palissy.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait, à titre gratuit, cette parcelle sachant que cette cession permettrait à la SCI Jean Jaurès devenue sans objet, de se dissoudre ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,